

Image not found or type unknown



# PAYEMENT RETROACTIF COMPLEMENTAIRE RETRAITE

Par **HUGOMAX**, le **28/10/2011** à **21:10**

Est-il vrai que les caisses complémentaires "retraite" ne sont pas tenues de verser à titre rétroactif des rentes qui n'ont pas été réclamées dans les délais impartis et qui sont réclamées après plusieurs années de retraite passées?(-de4)

Suis-je en droit de récupérer cette somme malgré tout?

existe-t-il un réel recours?

Si oui, vers quel organisme puis-je me diriger?

Pourriez-vous me dire où je pourrais me procurer un modèle de lettre type qui pourrait m'aider à solliciter cette demande auprès de cet organisme ?

Merci pour votre aide,

Sincères salutations